

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Jocelyne GUIBERT qui donne pouvoir à Mme Bernadette MARTINEAU
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE

Date de la convocation : 07/03/2025

Mme Bernadette MARTINEAU est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-03/11

OBJET : RECRUTEMENT D'UNE RESPONSABLE DE MEDIATHEQUE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Par délibération en date du 9 décembre 2024, le Conseil Municipal a procédé à la création d'un poste de responsable de médiathèque, conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui permet aux collectivités territoriales de définir et de créer des emplois dans le respect des nécessités de service public.

À la suite de la procédure de recrutement menée dans le respect des règles définies par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, le grade du futur agent a été déterminé. En conséquence, il convient de procéder à une modification du tableau des emplois de la commune afin de l'intégrer. Cette modification s'inscrit dans le cadre des compétences attribuées au Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, qui lui confère la faculté de fixer et de modifier les effectifs des agents communaux.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident le nouveau tableau des emplois qui se présentera ainsi à compter du 01/04/2025 :

Service	Grade	Statut	Cat.	Nouvel effectif
GENERAL	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	B	1 (temps complet)
SERVICE ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	C	2 (temps complet)
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	C	1 (temps complet)
MEDIATHEQUE	Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	B	1 (temps complet)
AGENCE POSTALE	Adjoint administratif territorial	Contractuel	C	1 TNC (3.50h)
	Adjoint administratif territorial	Titulaire	C	1 TNC (15.42h)

SERVICE TECHNIQUE	Agent maîtrise principal	Titulaire	C	1 (temps complet)
	Agent de maîtrise	Titulaire	C	1 (temps complet)
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	C	3 (temps complet)
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	C	1 TNC (32.00h)
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	C	1 TNC (22,75h)
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	C	1 TNC (24.50h)
	Adjoint technique territorial	Titulaire	C	1 (temps complet)
RESTAURATION SCOLAIRE	Adjoint technique territorial	Titulaire	C	1 TNC (4.84h)
	Adjoint technique territorial	Contractuel	C	6 TNC (4.84h)
ECOLE	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	Titulaire	C	1 TNC (28h)
EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE				24

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Bernadette MARTINEAU



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

